



« **CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION  
2007-2013** »  
**BILAN D'EXECUTION 2009**

**AVIS**

présenté par

**Eric TAUFFLIEB**

**COMMISSION N° 6**

« Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,  
coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

**SEANCE PLENIERE DU 8 JUIN 2010**

## LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Bilan d'exécution 2009, du Contrat de Projets Etat-Région 2007 - 2013
- ◆ L'avis de la Commission du Conseil économique et social régional en charge des politiques contractuelles.

Le Président du Conseil régional a transmis pour information au Conseil économique et social régional de Bourgogne<sup>1</sup> le bilan d'exécution 2009 du Contrat de Projets Etat-Région<sup>2</sup> 2007-2013, préalablement à son examen par le Conseil régional.

Le CPER, signé en février 2007 entre l'Etat et la Région, ciblé sur huit grands projets, prévoit de mobiliser 628 M€ sur 7 ans dont 277 M€ de l'Etat et 351 M€ du Conseil régional de Bourgogne, auxquels viennent s'ajouter 55 M€ des établissements publics nationaux (RFF, VNF, CMN...).

Le bilan cumulé fin 2009, tous projets et tous financeurs confondus, fait apparaître un taux d'engagement de **38 %**.

Le CESR prend acte du bilan annuel présenté.

Il attire toutefois l'attention du Conseil régional sur le prochain bilan d'exécution en précisant que dans le cadre d'un examen plus attentif de la part des conseillers économiques et sociaux régionaux et compte tenu du contexte lié à la révision à mi-parcours du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, le délai de transmission des documents doit être revu.

En effet, l'analyse de la situation du CPER demande plus de temps que celui imparti uniquement par les délais légaux.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

---

<sup>1</sup> CESR dans le texte.

<sup>2</sup> CPER dans le texte.

## EXPLICATION DE VOTE

**Intervention de Gérard MOTTET  
au titre des organismes culturels (patrimoine)**

« Cette intervention s'adresse plus particulièrement à Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR) et au représentant du Conseil régional.

Le CPER 2007-2013, signé par l'Etat et la Région le 22 février 2007, comporte un « Grand Projet A : améliorer les transports ferrés et fluviaux ». Dans ce projet, un volet A4 est entièrement consacré à la « Rivière Yonne » (p. 22-23).

Après le légitime hommage rendu ce jour au regretté président de la CCI de l'Yonne, Gaston Simonato, il convient aussi de rappeler que ce volet A4 a bien été mis en œuvre.

C'est, en effet, le 11 janvier 2010 qu'a été inauguré le port fluvial de Gron près de Sens en présence d'autorités nationales, régionales et départementales.

Cette inauguration signifie que tous les travaux prévus dans le CPER ont bien été réalisés à temps afin de mettre l'Yonne au gabarit fluvial européen nécessaire. De ce fait, un contrat a pu être établi avec le port de Gennevilliers, de telle sorte que le trafic fluvial de l'Yonne jusqu'à Gron est maintenant rattaché en amont à celui de la Seine jusqu'au débouché maritime du Havre et, dans le futur, avec celui du « Canal Seine Nord ».

C'est la raison pour laquelle, le jour de l'inauguration, un bateau a été chargé à Gron de lourds rouleaux de câbles de cuivre fabriqués dans une entreprise sise près du port, Prysmian Câbles, ces câbles étant destinés à Abou Dabi.

Les Icaunais, et leurs représentants au CESR, ne peuvent que se féliciter de cette réalisation cofinancée par l'Etat, la Région, VNF, le Département de l'Yonne, et mise en œuvre par la CCI de l'Yonne et son regretté président. Il faut souhaiter maintenant, comme le prévoit le CPER 2007-2013, que soient réalisés les aménagements des plates-formes portuaires de Joigny et de Migennes, et donc la chenalisation à grand gabarit de l'Yonne jusqu'à ce port. Ainsi, comme cela est le cas pour la Saône au Sud de la Bourgogne, l'Yonne et la Bourgogne du Nord seront directement intégrées par le port du Havre dans les transports fluvio-maritimes et les échanges internationaux.

L'Yonne, axe fluvial majeur du Bassin Parisien au cours des siècles, le mérite amplement. On relira, à ce sujet, les nombreux travaux des sociétés savantes de Bourgogne et notamment ceux du colloque 2005 de l'ABSS « Eaux, rivières et confins » tenu à Joigny. L'indispensable ouverture fluvio-maritime de la Bourgogne du Nord sur l'espace monde avait déjà été fortement souhaitée (p. 233 à 237).

Et, sur ce plan, le CPER 2007-2013 répond clairement à cette attente. »